

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1470

Rubrik: Syndicats

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Big brother capitaliste

La presse de boulevard a dépassé les limites.

LA PRÉSIDENCE DU PDC est certes une pièce de l'échiquier politique, un lieu d'influence sur la politique nationale. Mais ce n'est pas un poste-clé, preuve en soi celui qui l'occupait jusqu'ici et celui qui l'occupera à l'avenir. Et surtout, ce n'est pas une fonction de magistrat.

Mme Lucrezia Meier-Schatz qui avait été pressentie pour ce poste avait les états de service, les qualités et même la classe d'une présidente. Comme on le sait, elle a renoncé à la suite d'une campagne de presse du *Sonntagsblick* (4 et 7 avril). Ce journal a rappelé que son mari, il y a quelques années, avait sollicité une intervention de la police zurichoise, car une prostituée le séquestrait à la suite d'un différend sur la rémunération due. Le tribunal de police avait été saisi de l'affaire, qui était donc publique. Il était certes inélégant de la sortir de l'oubli, mais l'élégance n'est pas la tasse de thé de la presse de boulevard. Où la limite a été franchie,

c'est que le *Sonntagsblick* a mené une enquête pour savoir quel était le comportement actuel de M. Meier-Schatz, interrogeant barmans et prostituées. Et selon cette enquête, il fréquenterait toujours les mêmes lieux chauds, par exemple le «Lugano-bar». Pour mettre fin à cette campagne de presse, Mme Meier-Schatz a renoncé à la présidence du PDC.

L'affaire, quoique grave, a suscité peu de réactions, à l'exception notoire de celle du *Nouvelliste du Rhône*. Les milieux féministes, notamment, ont estimé que Mme Meier-Schatz n'avait qu'à divorcer pour être libérée de ce boulet marital. Comme s'ils leur appartenaient de substituer leur morale à celle de l'intéressée!

Mais le problème n'est pas celui d'exprimer sa solidarité à Mme Meier-Schatz, mais de juger le comportement du journal et l'attitude gênée peut-être, mais silencieuse des médias.

L'inadmissible est l'enquête sur la vie

actuelle de M. Meier-Schatz, qui appartient strictement à sa sphère privée et ne concerne que lui et ses proches. La violation de ces données personnelles est grave. On entre dans l'ère de l'insinuation, le classique «il a été vu avec...». C'est l'extension de la surveillance totalitaire. Il est de bon ton, même si le stalinisme est enterré, d'attribuer à l'Etat tentaculaire la capacité d'annihiler la vie privée. Mais la presse boulevardière, pour répondre à la logique de la vente et donc du profit, fait sauter non pas bureaucratiquement, mais à livre ouvert la sphère privée. M. Ringier, propriétaire du *Sonntagsblick* et à ce titre responsable de sa ligne éditoriale est un notable du capitalisme helvétique. Beaucoup le craignent et d'autres lui mangent dans la main. Et les éditorialistes qui tentent de démontrer que le secret bancaire est indispensable à la protection de la liberté privée se taisent quand elle est violée de manière aussi flagrante. *ag*

FINANCEMENT DES PARTIS

Les fonds resteront secrets

LE PARTI SOCIALISTE suisse annonce un déficit de 400 000 francs, soit 12% de son budget. Ce n'est pas une bonne nouvelle; sa capacité d'action va s'en trouver amoindrie. Cet événement soulève le problème du financement des partis, plus facile dans le camp bourgeois qui bénéficie des libéralités d'entreprises et d'individus bien dotés en capital que chez les formations de gauche réduites à compter sur les cotisations des membres et les contributions des élus.

Lors de la dernière campagne présidentielle américaine, on a pu prendre connaissance des versements de l'UBS et du Credit Suisse aux camps en présence. Mais nous ignorons le montant versé par ces mêmes banques aux partis suisses. Gageons qu'une règle de transparence diminuerait les contributions d'entreprises qui ne tiennent pas à associer leur nom à la politique.

En mars 2000, le conseiller national

écologiste Ruedi Baumann avait déposé une motion au Parlement demandant l'élaboration d'un projet obligeant partis et comités de votations à rendre leur financement public. La motion a été rejetée lors de la session d'octobre. La prise de position défavorable du gouvernement fut un exercice d'hypocrisie assumée. On pouvait y lire les propos suivants: «Le Conseil fédéral [...] indique qu'il serait certes souhaitable, du point de vue moral, que les partis soient contraints de publier le montant de leurs dépenses et leur mode de financement, mais que, en l'absence de sanctions, la crédibilité des autorités risquait d'en pâtir. [...] Il faut éviter que la publicité ait finalement pour seul effet d'engendrer des coûts administratifs considérables et d'encourager les tentatives visant à contourner les dispositions en vigueur».

Avec le même raisonnement, nous

pourrions soutenir qu'il faut dépénaliser le vol puisque la répression ne supprime pas les voleurs... La gauche n'a donc pas fini de se serrer la ceinture et les partis bourgeois de bénéficier de financements secrets et immoraux, puisque même nos sept sages jugent que tout cela n'est guère moral... *jjg*

Syndicats

IMPRIMERIES: travail & transport (anciennement: *Le Cheminot*) est imprimé aux Presses centrales de Lausanne. A la suite du conflit qui a fait intervenir la police, le journal syndical signale le fait et ajoute: «Si l'entreprise devait conserver sa ligne dure, le SEV se réserve le droit de revoir lui aussi son contrat».

cfp